

REGLEMENT JEU-CONCOURS : « J'AIME HAGUENAU »

1. Article 1 - ORGANISATEUR

L'association de droit Local VNA – VIVRE NORD ALSACE, avec siège 11. Rue Meissacker à 67250 SOULTZ SOUS FORET – représentée par son Président au siège, Monsieur Hugo HAUSWIRTH, (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise un jeu dénommé « J'AIME HAGUENAU ».

La participation à ce jeu est gratuite, sans obligation d'achat.

2. Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques et majeures résidant en France métropolitaine, (ci-après désignées le(s) « Participant(s) »).

Ne peuvent pas participer au Jeu toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu, ainsi que les membres de leur famille respective vivant sous le même toit. Tout Participant qui tenterait de participer autrement que dans les conditions prévues dans le règlement de Jeu verra l'ensemble de ses participations annulées par la Société organisatrice.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

3. Article 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu est organisé du 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 au 17 DECEMBRE 2020 inclus.

Pour participer, il faut :

- Accepter sans réserve le présent règlement
- Faire un don à l'association VNA d'un montant minimum de 2 euros (TTC et hors frais de port), en contrepartie de ce don un bulletin de participation est fourni.

L'association se chargera de reverser les bénéfices du jeu :

- ASSOCIATION FEMMES DE FOOT
- ROTARY CLUB de STRASBOURG

Il est également possible de participer au jeu sur papier libre ou en ligne via la plateforme Hello Association (<https://www.helloasso.com/associations/vivre-nord-alsace/evenements/tombola-vna-gagnez-une-peugeot-108>), en y indiquant les mentions demandées sur les bulletins de participation et préciser sans équivoque le souhait de participer au jeu « J'aime Haguenau »

Pour être valides, les bulletins/papier libre et e-billets doivent obligatoirement comporter, les mentions suivantes : Nom, prénom, adresse, code postal, ville, numéro de téléphone portable et adresse mail.

Pour participer au jeu « J'AIME HAGUENAU » il faut déposer le bulletin dûment complété dans les urnes prévues à cet effet :

- Du 01/09 au 17/12/2020 au Cabinet Allianz Henri SCHWEITZER, 44 Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, 67500 HAGUENAU.
- Les 03 et 04 octobre 2020 dans la Salle Polyvalente, 51 route du Rhin, 67470 MOTHERN.
- Du 01/09 au 17/12 sur la plateforme en ligne Hello Association consultable à l'adresse : <https://www.helloasso.com/associations/vivre-nord-alsace/evenements/tombola-vna-gagnez-une-peugeot-108>

Les bulletins de participation sont disponibles chez les annonceurs :

- Du 01/09 au 17/12/2020 au Cabinet Allianz Henri SCHWEITZER, 44 Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, 67500 HAGUENAU.
- Les 03 et 04 octobre 2020 dans la Salle Polyvalente, 51 route du Rhin, 67470 MOTHERN.
- Du 01/09 au 17/12/2020 chez Maxi Flash, 1 Grand Rue, 67500 HAGUENAU.

Il appartient au Participant de bien s'assurer que l'ensemble des informations personnelles nécessaires pour le Jeu (son nom, prénom, adresse, CP, ville, numéro de téléphone et mail) sont renseignées correctement, et que notamment le téléphone fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est notamment indiqué qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué un téléphone invalide, ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire sa messagerie vocale.

Toute participation comportant une anomalie (incomplète, erronée, raturée...) ne sera pas prise en considération, et sera considérée comme nulle.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs Nom, Prénom, téléphone, ni jouer au nom et pour le compte d'une autre personne qu'elle-même.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturaison du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation. Seules seront prises en compte les participations déposées dans l'urne prévue à cet effet ou sur la plate forme en ligne Hello Association aucune participation notamment par courrier ou téléphonique ne sera prise en compte.

4. Article 4 - DOTATIONS

Le jeu « J'AIME HAGUENAU » est doté d'un (1) lot unique :
Lot 1 unique – PEUGEOT 108 ACTIVE D'OCCASSION.

Le lot est gagné et remis en l'état sans aucune garantie autre que le CT fourni.
Il y aura un seul gagnant.

5. Article 5 - MODALITES DE DESIGNATION DES GAGNANTS ET REPARTITION DES DOTATIONS

A l'issue du jeu il sera procédé au tirage au sort d'un (e) gagnant (e), qui sera avisé via une publication unique sur le site www.vna.alsace du 19/12/2020 -16h au 20/12/2020 - 12h.

Le (a) gagnant (e), fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en la contactant par courrier.

LE TIRAGE AU SORT AURA LIEU LE 19/12/2020 à 14 heures, 44, Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny à 67500 HAGUENAU.

6. Article 6 – RESULTAT DU TIRAGE

Le nom du gagnant sera publié sur le site www.vna.alsace du 19/12/2020 -16h au 20/12/2020 - 12h. Les lots seront à récupérer chez Myoto, 1 rue de Londres, 67670 MOMMENHEIM, sur présentation de la carte d'identité ou du passeport du gagnant(e). La date limite pour les retirer est le 22/12/2020. Celui-ci ne pourra faire l'objet ni d'échange total ou partiel contre sa valeur monétaire. En cas d'indisponibilité des lots, la société organisatrice se réserve le droit de proposer un lot équivalent d'une valeur identique.

7. Article 7 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser gratuitement, dans le cadre du présent jeu, son nom, prénom, photographie, adresse à toutes fins publicitaires ou commerciales sans pouvoir prétendre à aucun droit que le prix gagné ; dans le respect des conditions prévues par la loi du 6 février 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

8. Article 8 - DEMANDE

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des gagnants.

9. Article 9 - ORAGNISATION

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, prolonger ou annuler ce jeu si les circonstances l'exigeaient ; sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice ne saurait non plus être responsable des problèmes postaux pouvant intervenir durant la durée de l'opération.

10. Article 10 – ACCEPTATION ET RESPECT DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la société organisatrice dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Toutes contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu, soit le 17/01/2021. La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur ; la société organisatrice se réservant le cas échéant le droit d'engager des poursuites judiciaires à son encontre.

Ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que le don éventuel effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est motivé, à quelque titre que ce soit, par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au Jeu.

11. Article 11 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement des opérations est affiché à l'ambassade de la Société Organisatrice sis Association VNA, 44 Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, 67500 HAGUENAU.

12. Article 12 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de la Société Organisatrice.

Le Président,
Hugo HAUSWIRTH